

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. AUDOUIT M. GODET V. ROCHAIS L. LEROUX J. CLERGEAU S. LANDREAU T. TESSIER L. FARDEAU-FUZEAU M. CHAUVEAU M. CHIRON M. GEAIS J. BROSSEAU H. BERNIER T. GIRARDEAU B.

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

M. Thomas BOURDAUD du CAUE présente le scénario de synthèse du futur restaurant scolaire. Ce projet de construction s'inscrit au cœur des équipements publics existants (Maison de l'enfance et de la culture, foyers des jeunes et des aînés, salle des fêtes). Il précise que ce projet doit s'articuler avec le bâti existant, qu'il faut prendre en considération le dénivelé et la volumétrie du site qui implique la mutualisation d'équipements (cuisine, hall, sanitaires).

Après avoir réalisé un état des lieux et une approche approximative des besoins, le scénario de synthèse prévoit une extension sur le parvis qui réinvestit l'existant. L'actuelle salle des fêtes représente une surface de 265m² et l'extension envisagée est de 215m², soit 480m² pour le pôle restauration et fêtes. L'extension offre la possibilité de deux salles mitoyennes mutualisables, des accès indépendants aux deux salles, l'accès livraison à partir de la rue du Calvaire, une implantation refermant moins le site, un restaurant scolaire optimisé en surface, une salle des fêtes correspondant aux besoins en surface.

Cette extension engendre des aménagements extérieurs à savoir : préau, cour clôturée, stationnement public, stationnement livraison, aménagement des abords dont une rampe PMR, parvis de la salle des fêtes.

L'enveloppe prévisionnelle globale du coût des travaux est évaluée à 596500 € HT qui se répartit ainsi : 521250 € HT pour les travaux de bâtiments et 72250 € HT pour les travaux d'aménagements extérieurs.

Dans le cadre d'une procédure adaptée sans remise de prestation, un avis d'appel public à concurrence sera publié début juillet, relatif à un marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la salle des fêtes et la construction d'un nouveau restaurant scolaire. En août, le CAUE analysera les offres en vue de l'audition des candidats sélectionnés lors de la première quinzaine de septembre.

IMMEUBLE POUR RELANCE ACTIVITÉ BAR/RESTAURANT

La signature de l'acte d'acquisition de la parcelle AB 135 appartenant à Mme et M. Jean-Paul Thibaudault est fixée le 21 juin prochain.

Madame le Maire a rencontré les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie et les services de l'AdC qui oeuvrent à trouver un repreneur pour relancer l'activité bar/restaurant.

AMÉNAGEMENT MAIRIE

Le conseil valide le projet d'aménagement de la mairie, à savoir : le changement des ouvertures, l'isolation des combles, le changement des convecteurs et de l'éclairage, aménagement de l'agence postale dans le secrétariat, aménagement du bureau du maire, rampe d'accès de la salle du Parc, chauffage salle du Parc. L'ensemble de ces travaux est estimé à 75000 € TTC, toutefois il est nécessaire d'envisager un coût supplémentaire en raison des hausses de prix de certaines matières.

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Préalablement à la visite du jury, un dossier sous forme de power-point réalisé par la commission communication, a été adressé au jury. Le jury du concours villes et villages fleuris effectuera sa visite le mardi 22 juin en vue de l'obtention de la deuxième fleur. Après une brève présentation de la commune, le jury effectuera le parcours en calèche à travers les rues de la commune durant une petite heure. Madame le maire remercie la famille BAILLIACHE qui met à disposition deux calèches pour effectuer le parcours.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

L'Agglomération du Choletais propose une convention de participation aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Ville de Cholet. Le centre médico-scolaire a pour vocation l'organisation des bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité. Le conseil approuve les termes de la convention qui fixe les modalités de la participation financière de la commune.

LOTISSEMENT « VILLAGE LES TILLEULS »

Une parcelle de terrain (lot N°20) est cédée au prix de 39.53 euros TTC, ce qui représente une recette de 27038.52 euros TTC. Désormais, deux parcelles (lot N°19 et N°25) d'une surface respective de 689m² et 676m² sont disponibles à la vente.

CONVENTION DE CAPTURE ET D'ACCUEIL EN FOURRIERE DES ANIMAUS ERRANTS ET/OU DANGEREUX

Le conseil accepte le renouvellement de la convention avec le Hameau canin relative à la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux. La cotisation annuelle s'élève à 227.48 euros TTC.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiment

Michel CHAUVEAU fait part que les travaux du clocher de l'église sont terminés et que les entreprises retenues les ont correctement réalisés. L'échafaudage sera déposé avant le passage du jury du concours « Villages fleuris ». A la Maison de l'Enfance, les travaux de peinture extérieures sont également terminés.

Voirie

Michel CHIRON fait part que la commission rencontrera les services de l'Agence Technique Départementale de Doué-en-Anjou, qui présenteront des projets d'aménagement sur le CD25 en direction d'Yzernay.

A la demande de l'Agglomération du Choletais et dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal, il est nécessaire de fixer les limites de l'agglomération sur les voies communales. Les limites retenues correspondront aux limites du périmètre urbain de la carte communale.

Le déploiement de la fibre se poursuit. ENEDIS n'a pas autorisé l'appui sur certains poteaux électriques, Anjou Fibre est contraint de solliciter la pose de poteaux supplémentaires dans l'agglomération et dans la campagne.

Fête des Mères et des mairies et des fleurs du 30 mai 2021

L'atelier de permaculture présenté par M. BOCHEREAU a suscité l'intérêt de toutes les personnes présentes. Mme Lucie ROCHAIS fait part de la proposition de M. BOCHEREAU pour un autre temps de rencontre dont le thème serait « le quotidien des particuliers ».

L'ensemble des conseillers étaient ravis de pouvoir enfin échanger avec la population et de présenter les projets communaux, car depuis les élections de mars 2020 il était quasiment impossible d'organiser des cérémonies ou manifestations en raison du contexte sanitaire.

Dates prochaines réunions : 12 juillet – 23 août – 13 septembre – 25 octobre – 22 novembre – 20 décembre